

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 50 (1914)

Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

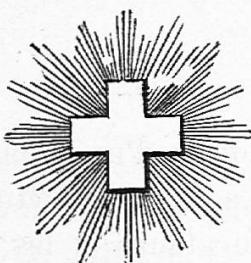
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L^{me} ANNÉE

N^o 48



LAUSANNE

28 Novembre 1914

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE : Nos souscriptions. — L'âme belge (suite). — Correspondance. — Souscription en faveur des enfants belges. — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. — PARTIE PRATIQUE : Leçons pour les trois degrés : Vocabulaire. Eloquence. Travail manuel. Dictées. Rédactions. Comptabilité. — Leçon de gymnastique pour jeunes filles.

NOS SOUSSCRIPTIONS

en faveur des Belges.

Ainsi que les Départements de l'Instruction publique de Genève, Vaud et Neuchâtel, celui de Berne a accordé son autorisation à une souscription en faveur des enfants nécessiteux belges. Il l'a fait à la condition que les autorités locales soient d'accord, et « que le corps enseignant, dans ses instructions y relatives, respecte strictement la neutralité de notre pays et s'abstienne de toute polémique contre l'une ou l'autre des puissances belligérantes.

L'observation de ces conditions est assurée par la forme donnée à la souscription d'une simple collecte déposée dans un tronc. De plus, les maîtres désirant ne pas intervenir directement auprès des élèves pourront se borner à leur donner lecture de l'appel aux enfants que nous avons annexé à notre circulaire du 16 novembre dans l'exemplaire qui leur en a été remis par les soins des sections.

On nous demande de divers côtés si cette collecte n'intéresse que les écoles primaires, ou si les établissements secondaires peuvent y prendre part. Il va sans dire que tous les concours seront les bienvenus ; par la force des choses, notre appel s'adresse avant tout aux écoles dont le corps enseignant est en rapport avec notre société.

Pour que le résultat traduise d'une manière tangible nos sentiments de sympathie et de solidarité d'éducateurs et d'enfants d'un pays neutre envers les éducateurs et les enfants d'un autre pays neutre qui souffre injustement d'indicibles souffrances, il est nécessaire que nos membres veuillent bien réservier leurs souscriptions et celles de leurs classes à nos listes, au lieu de les adresser à des journaux quotidiens.

Dans le but d'éviter toute confusion avec les comptes d'abonnement ou d'annonce, on est instamment prié de mentionner, sur les envois d'argent adressés à la gérance d'ici à fin décembre, s'ils sont destinés à la souscription du corps enseignant, à celle des écoles, ou à tout autre compte.

BUREAU DU COMITÉ CENTRAL DE LA S. P. R.

L'AME BELGE (*Suite*).

III

Nous cherchons à nous expliquer l'« apatriotisme » des Belges, et nous en découvrons les causes principales dans les nécessités de la lutte économique intense que la Belgique a dû soutenir depuis 1830, dans les conflits aigus et permanents créés par l'industrialisme et par la question religieuse, enfin dans la formation particulière, essentiellement communaliste, que l'histoire a imposée à la vie sociale.

On peut dire qu'à défaut de patriotisme idéaliste, les efforts du productivisme ont créé en Belgique une espèce originale de patriotisme qu'on pourrait appeler : patriotisme pratique et raisonnable, une sorte de communion des âmes dans la productivité, dans la lutte pour la vie, quelque chose comme du nationalisme industriel et commercial, se glorifiant et se nourrissant des victoires remportées sur les champs de bataille de la concurrence économique.

Qu'il soit Flamand, en effet, ou qu'il soit Wallon, le Belge aime le travail, et le travail dans la liberté. Et si vous voulez faire à un Belge une injure impardonnable, vous n'avez qu'à l'appeler « fainéant ». Immédiatement vous constaterez à la flamme de son regard que vous avez atteint douloureusement les centres vitaux de son être moral et comme violé une pudeur atavique.

Quoi d'étonnant à ce que l'année 1830, qui libéra enfin, après quinze siècles d'oppression, la Belgique de l'étreinte étrangère et lui permit de marcher à sa guise dans la direction de son instinct le plus tenace, ait inauguré une ère de labeur intense qui était parvenue à faire de la Belgique, toutes proportions gardées, le pays le plus industriel, le plus commerçant, le mieux cultivé de la terre, et conséquemment, l'un des plus riches?

Il est vrai que la situation géographique de ce pays est exceptionnelle, entre trois grands foyers de civilisation, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, mais que plus exceptionnelle encore est la composition de son sol et de son sous-sol. Sa constitution géologique est miraculeuse. Dans un territoire de trois millions d'hectares, se trouvent accumulés, concentrés et distribués admirablement tous les terrains avec leurs ordres et leurs sous-ordres. Les stériles platoniens et sept insignifiants étages des autres terrains manquent seuls dans la constitution à fleur de terre du sol belge. A une profondeur généralement faible abondent presque tous les minéraux. L'intensité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ne surprend donc pas, dans un pays aussi privilégié et par les qualités de ses habitants et par celles de ses assises géologiques.

Essayons de rendre compte du prodigieux essor de la Belgique depuis 1830.

L'agriculture était en pleine prospérité, malgré des difficultés très réelles : la première, c'est la dépopulation des campagnes par l'exode vers les villes tentaculaires. En 1830, l'agriculture pouvait compter sur le 31 % des ouvriers belges, et l'industrie en occupait 34 %. En 1900, cette dernière en absorbe 41 % et l'agriculture doit se contenter du 21 %. Tous les ans, 60 000 ouvriers agricoles quittaient les Flandres pour s'en aller travailler en France où les attiraient de meilleurs salaires, et c'était aussi par troupeaux qu'ils arrivaient dans les régions industrielles wallonnes. L'autre difficulté provenait du fait que la Belgique était encore trop un pays de fermage, système qui, mettant le fermier à la discrétion du propriétaire du terrain, et l'ouvrier agricole à la discrétion du fermier, ne répondait pas plus aux conditions modernes d'exploitation qu'aux

besoins d'indépendance innés dans le caractère belge et développés encore par les mouvements ouvriers des centres industriels. Mais malgré ces causes d'affaiblissement de l'agriculture, on n'exagère pas en disant que la Belgique est admirablement cultivée et que le fermier belge, initié à d'ingénieuses méthodes d'enseignement agricole et de culture intensive, était l'un des meilleurs agriculteurs du monde. C'est le Flamand surtout qui cultivait la terre. Cela convient à son caractère ; et les travaux des champs, dans les grandes plaines, apparaissent comme une adaptation naturelle à la conformation d'esprit d'une population lente, grave et réfléchie.

Ajoutons, parce que cela présente quelque intérêt pour notre pays agricole, qu'en Belgique la propriété moyenne diminuait aux dépens de la grande propriété d'une part, des propriétés morcelées, d'autre part. La grande culture s'étendait, d'année en année, dans la région de Namur, par exemple, où les propriétés de plus de 100 hectares sont fort nombreuses. Quant à la plupart des petits cultivateurs propriétaires, ils ne vivaient pas uniquement du rendement de leur lopin de terre, mais ils y ajoutaient un petit commerce ou le gain d'un travail industriel. En définitive, on comptait approximativement en Belgique 50 à 60 000 exploitations cultivées par des paysans propriétaires et pouvant, bon an mal an, leur fournir une subsistance plus ou moins suffisante. C'était, en somme, une catégorie très restreinte de la population belge qui embrassait celle des paysans propriétaires.

Mais une importante évolution s'était produite, pendant ces vingt dernières années : l'entrée du monde rural belge dans le syndicalisme et le développement extraordinaire de la coopération agricole sous les formes les plus diverses : assurances mutuelles contre la mortalité du bétail et des chevaux, contre la grêle, contre les accidents du travail, caisses Raiffeisen, syndicats d'achats en commun, distilleries, laiteries, sucreries coopératives, unions horticoles, avicoles et autres.

L'Etat encourageait et subsidiait ces diverses institutions, mettait à leur disposition des agronomes, et instruisait les futurs agriculteurs dans les Ecoles centrales d'agriculture, les écoles de laiteries, les écoles ménagères ambulantes, etc.

L'initiative la plus intéressante était l'organisation méthodique,

par des agronomes de l'Etat, de l'enseignement agricole, avec démonstration en rase campagne.

Les sociétés organisées pour l'achat de semences, engrais, matières alimentaires pour le bétail, étaient au nombre de 1000 et comptaient 60 000 membres. Les laiteries coopératives, au nombre de 568, vendaient pour 40 millions de francs de lait par an.

Près de Louvain — je tire ces détails de l'ouvrage très documenté de M. H. Charriant — se trouvait un village appelé Ter-Barack. Il y avait là 1000 habitants. Cette population, essentiellement agricole, avait créé entre elle toutes les organisations économiques et sociales possibles et toutes y fonctionnaient admirablement. Il y avait : la section pour l'achat en commun des matières premières de l'agriculture (plus de 50 000 fr. par an); la caisse d'épargne et de crédit, système Raiffeisen (120 000 fr. de dépôts; 30 000 fr. de prêts); le syndicat d'assurance contre la mortalité bovine; l'assurance mutuelle contre la mortalité chevaline; les sections assurance incendie, accidents du travail, caisse de retraite.

La plupart de ces associations étaient groupées en une vaste fédération, le Bœrenbond ou Ligue des Paysans qui avait son comptoir d'achats pour toutes les machines, appareils, semences, etc., etc.

Mais c'est surtout comme industriels et commerçants que les Belges se distinguaient, c'est dans le domaine de la productivité industrielle qu'ils avaient, pendant le dernier demi-siècle de leur existence nationale, remporté les plus belles victoires. Si j'ai insisté sur le développement de l'agriculture belge, et si, dans un prochain article, j'insisterai sur la puissance économique de l'industrie, c'est parce que l'acharnement au travail des Belges me paraît être une cause puissante de leur manque d'intérêt pour les questions de patriotisme ou de politique internationale. Absorbés par leur lutte pacifique, par leurs charrues et leurs semoirs, leurs hauts-fourneaux et leurs aciéries, leurs comptoirs et leurs bourses du commerce, ils n'avaient plus d'intérêt pour autre chose; et, en fût-il resté, de cet intérêt, qu'il serait allé aux conflits sociaux, compliqués de conflits religieux, créés par un industrialisme qu'on pouvait qualifier d'excessif, et qui était en tout cas irrésistible.

L. S. PIDOUX.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Educateur*,

Pris à partie dans le numéro du 14 novembre de votre intéressante revue à propos d'idées que développa, voici deux ans, ma brochure sur la culture nationale à l'école, je viens demander l'hospitalité de vos colonnes pour préciser mon point de vue et peut-être éclaircir un malentendu. Aussi bien la crise que nous traversons donne-t-elle à ces questions un intérêt qui dépasse infiniment l'intérêt susceptible d'être soulevé par un ordinaire duel de presse.

Je ne retracerai pas la page qui m'attire aujourd'hui le blâme de Mlle Friedli, après avoir éveillé naguère l'inquiétude de M. Benjamin Vallotton, Mlle Friedli l'ayant elle-même rétablie avant de développer ses propres considérations. J'y soutenais en substance que, d'un point de vue positif, l'histoire des peuples constitue une ample illustration du déterminisme de la force. Mais je ne prétendais point, — on pourra s'en convaincre en me lisant attentivement — glorifier la Force considérée comme je ne sais quelle entité barbare et malfaisante, contre-carrant les aspirations des peuples vers un droit de plus en plus large et plus humain.

Ces aspirations, ce « désir d'harmonie », pour parler le langage de mon honorable contradicteur, je les partage avec lui et ne fais aucune difficulté de reconnaître que la force, toute seule, ne conquiert pas les coeurs, bien plutôt elle les éloigne. Mais là n'est pas la question. Ce qu'il importe d'établir, c'est qu'en dernière analyse les conflits d'intérêts, à plus forte raison les conflits entre nations, se résolvent par une action de la force, c'est-à-dire par la victoire des mieux armés physiquement et moralement. Il n'est pas d'autre étalon, pas d'autre mesure concevable. Les lois de tout pays civilisé n'invoquent-elles pas, ce pays fût-il le plus libéral et le plus démocratique, la sanction suprême de la force armée pour en punir les violateurs, même si ces violateurs ont obéi à des scrupules de conscience, à une loi morale ou religieuse qu'ils estimaient supérieure à la loi civique ?

La force, donc, vaut, par elle-même, en dehors de toute considération morale. Ce qui est moral ou immoral — et encore ces termes revêtent-ils une signification variable suivant les milieux et le moment — ce sont les applications qu'on en fait. Malheureusement, comme la possession de la force en encourage l'abus, cette notion de pure physique est volontiers assimilée à une notion d'ordre moral dont il convient pourtant de la dissocier. C'est sans doute par une confusion de ce genre que Mlle Friedli risque de nous faire passer, M. A. Chesseix et moi, pour des admirateurs de M. de Bethmann-Hollweg et pour des tenants de la politique impériale. Je ne vais tout de même pas jusque-là et je n'ai éprouvé pour mon compte nulle joie à voir les faits confirmer des idées qui sont, non pas l'affirmation d'un idéal, une profession de foi, mais la simple conclusion d'un impartial examen de l'évolution historique.

J'accorderai pourtant à Mlle Friedli que je me suis donné l'apparence de mal-mener les pacifiques et les humanitaires, de me gausser des apôtres de la douceur et de l'amour ? Ici ma plume a forcé ma pensée, peut-être parce qu'à l'heure où j'écrivais la *Culture nationale*, il y avait pour nous un danger à nous bercer

d'illusions dont nous fûmes depuis réveillés. Je ne tiendrais plus tout à fait le même langage aujourd'hui, mais je persiste à maintenir que, tant qu'il y aura des nations, ces nations auront besoin pour subsister de s'appuyer sur la force. Cette force peut provenir de sources différentes, associer des concours variés, réaliser des équilibres de plus en plus stables se réclamant d'un droit de plus en plus reconnu, mais le jour où la force nous fera défaut, nous n'aurons plus qu'à abdiquer notre souveraineté et notre indépendance.

Le « plus haut idéal humain » se confond avec le pur et simple idéal chrétien. Or l'esprit du christianisme est la négation même de la guerre. En bonne logique, le pardon des offenses devrait s'étendre aux offenses d'Etat à Etat, et une nation vraiment chrétienne s'humilier devant son injuste vainqueur, consentir à son propre anéantissement plutôt que de tirer l'épée pour se défendre ? Mais l'homme est un animal illogique et la vie des sociétés repose sur un ensemble de compromis plus ou moins ingénieux et fragiles. Et c'est une des angoisses de l'âme humaine que de découvrir, au bout d'un examen sincère et réfléchi, qu'il n'est pas d'accord intégral possible entre ces deux vertus également respectables, mais d'inégale envergure : le patriotisme et le christianisme. Qui donc, à la vérité, osera prendre nettement parti ?

Veuillez excuser, cher Monsieur, la longueur de cet épître et agréer mes bien cordiales salutations.

ROBERT FATH.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES ENFANTS BELGES

5^{me} liste.

Mmes et MM. M. R., Lausanne, 3 fr.; R. Brélaz, Lausanne, 15 fr.; A. Corboz, Lausanne, 5 fr.; César Pochon, Lieut.-Colonel, à Lausanne, 10 fr.; son père, 10 fr.; sa mère, 10 fr.; A. G. à M., 20 fr.; H. Duvoisin, Delémont, 10 fr.; U. Guidoux et E. Leresche et leurs classes, à Mathod, 40 fr.; A. Roulier, La Rippe, 5 fr.; H. Delarageaz, Romanel, 5 fr.; E. Bignens, La Sarraz, 5 fr.; C. Romy, Moutier, 5 fr.; E. Guerry, Vaux, 10 fr.; L. Guignard et élèves, Etagnières, 10 fr.; 5^e classe, Lutry, 12 fr.; R. et A. Ramuz, Grandvaux, 10 fr.; A. Dufey, Mex, 10 fr.; G. Bräutigam, Belmont, 3 fr.; L. P., à P., 5 fr.; R. Crottaz, Savigny, 5 fr.; 2^e classe, Cudrefin, 10 fr.; E. Seidler, Courfaivre, 5 fr.; L. Mury et A. Rochat, Pully, 10 fr.; A. Brélaz, Aran, 5 fr.; L. Bouquet, Poliez-le-Grand, 2 fr. 50; A. Cand, Chardonne, 5 francs.

Montant des listes précédentes : 1231 fr. 70. Total, au 22 novembre, 1477 fr. 20.

La souscription reste ouverte. Utiliser à cet effet le compte de chèques postaux II, 125.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Musée scolaire cantonal.** — Dans la dernière circulaire indiquant les nouveaux moyens d'enseignement mis en circulation, le tableau concernant le « dauphin » a été classé par inadvertance avec ceux des poissons. Chacun voudra bien rectifier.

L. Hz.

*** **Membres honoraires de la S. P. V.** — Conformément aux statuts de notre association, l'*honorariat* vient d'être accordé à cinq anciens collègues qui ont fait partie de la S. P. V. pendant au moins vingt-cinq années consécutives. Ce sont MM. Grivat, Edouard, inspecteur du 4^{me} arr. scolaire ; Savary, Ernest, inspecteur du 5^e arr. scolaire ; Lavanchy, contrôleur des écoles, à Lausanne ; Mlle Dind, à Moudon ; Longchamp, Matthieu, à Boitens.

Les trois premiers ont quitté l'enseignement pour entrer au Département de l'Instruction publique ou à la Direction des Ecoles de Lausanne, mais ils ont toujours continué à vouer un grand intérêt à notre société, ce dont nous les félicitons. L'un d'eux, M. Savary, a fait partie du comité cantonal dont il était secrétaire, au moment où la S. P. V. se réorganisait et cherchait à se développer sur de nouvelles bases.

Les deux derniers viennent de prendre leur retraite après 31 et 38 ans passés à la tête d'une classe.

(Si le nom de M. Longchamp ne figure pas dans le bulletin qui vient de paraître, c'est que la copie était composée à l'imprimerie lorsque les renseignements sont parvenus au comité.)

L. G.

NEUCHATEL. — Nouvelles constructions. — Samedi dernier, 14 novembre, deux nouvelles constructions scolaires ont été remises aux autorités scolaires de Peseux.

L'événement eut certainement, en temps ordinaire, donné lieu à une manifestation populaire importante. Les présentes circonstances ont engagé les autorités communales de la charmante localité à inaugurer très simplement le magnifique collège et le superbe hall de gymnastique qui viennent d'être édifiés.

Loin de la circulation et des bruits de la rue, le nouveau collège des « Guches » est entouré d'un spacieux préau. Dû au labeur prévoyant et habile, autant que soucieux d'un confort complet, grâce à un aménagement excellent, le collège, dont l'architecte a été M. Yonner, fut fort admiré.

De même, le bâtiment neuf de la rue du Collège, dont les plans ont été conçus par l'architecte Meroni, a enchanté les visiteurs. Tandis que l'extérieur rappelle l'ancien style neuchâtelois, l'intérieur, indépendamment d'un hall de gymnastique — dont l'installation fut confiée à M. A. Richème — qui a fait de ce local un modèle du genre — il s'y trouve encore une grande salle contenant 500 places assises, munie d'une scène parfaitement aménagée et d'une cabine cinématographique ; galeries, locaux accessoires, tout est parfaitement installé et fait le plus grand honneur aux autorités qui ont consenti d'aussi considérables sacrifices, et aux constructeurs de ces deux admirables édifices.

Ont pris la parole, au cours de cette cérémonie :

M. Fallet, président de commune ; M. Parel, président de la Commission scolaire ; M. Latour, inspecteur ; M. Jacot, président du Conseil général, et M. Hintenlang, doyen du corps enseignant de Peseux.

Notons enfin que les deux nouveaux bâtiments ont été commencés en juin 1913 et qu'ils furent terminés en seize mois, sans que les crédits accordés aient été dépassés.

L. Q.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS POUR LES TROIS DEGRÉS

Les vêtements.

VOCABULAIRE. *Les noms* : Le vêtement, l'habit, le pantalon, la culotte, le gilet, le paletot, la veste, la jaquette, la redingote ; — la robe, la jupe, le jupon, le tablier ; — la layette, la chemise, la chemisette, la brassière, le maillot, le lange ; — la camisole, le caleçon, le fichu, le foulard, le cache-nez ; — la mante, le manteau, la pèlerine, le capuchon, la capote, la houppelande ; — la coiffure, le chapeau, la casquette, le héret, le bonnet, la toque, le capuchon, la capeline ; — le bas, la chaussette, le chausson ; — la chaussure, la botte, la bottine, le soulier, le brodequin, la pantoufle, la sandale ; — la parure, le manchon, la fourrure, le gant, la voilette ; — le chanvre, le lin, le coton, la laine, la soie, la paille, le feutre, le cuir ; — la toile, le calicot, la percale, l'indienne, le drap, la flanelle, le mérinos, la faille, le satin, le velours ; — l'ouvrier, le filateur, le tisseur, le tisserand, le tailleur, la tailleuse, le couturier, la couturière, la lingère, le bonnetier, le chaperon, la modiste, le cordonnier.

Les adjectifs : Les vêtements sont utiles, nécessaires, lourds, légers, chauds, amples, étroits, petits, grands, longs, courts, forts, ajustés, serrés, flottants, perméables, imperméables, sombres, clairs, neufs, vieux, fanés, râpés, rapiécés, raccommodés, usés.

Les verbes : on tisse, on teint, on mesure, on coupe, on pique, on taille, on ourle, on coud, on double, on repasse l'étoffe ; — on tricote, on lave les bas ; — on brosse, on cire, on attache les souliers ; — on raccommode, on reprise, on ravaude les vieux habits.

ELOCUTION. 1. Pour se couvrir la tête, nous portons.... (des chapeaux, des bonnets, des casquettes, des bérrets, etc.). Pour se couvrir les épaules, nous mettons.... Pour se couvrir les jambes, nous mettons.... Pour se protéger le corps, les messieurs mettent.... Pour se protéger le corps, les dames mettent.... Pour se protéger le cou, nous mettons.... Pour se tenir les pieds chauds, nous mettons.... Pour habiller bébé, nous lui mettons.... Pour m'habiller, je mets....

2. Comment est faite la chemisette d'un bébé ? une brassière ? un bonnet ? un tablier ? un bas ? etc.

3. Avec quoi fait-on la chemise ? le chapeau ? le soulier ? le tablier ? la robe ? etc.

4. Indiquez tous les habits que vous connaissez ? toutes les coiffures ? toutes les chaussures ?

5. Quels sont les habits apparents de votre costume ? du costume d'un petit garçon ? du costume d'une petite fille ? du costume d'un homme ? du costume d'une femme ?

6. Enumérez, dans l'ordre où elles se succèdent, toutes les actions que vous faites pour vous habiller ? pour vous déshabiller ?

TRAVAIL MANUEL. (*Degré inférieur.*) Faire découper dans les catalogues illustrés des grands magasins tous les vêtements qui s'y trouvent : habits, chaus-

sures, coiffures. Faire classer en vêtements d'hommes, vêtements de femmes, vêtements d'enfants.

(*Degré intermédiaire.*) Faire reconnaître et nommer tous les vêtements.

(*Degré supérieur.*) Faire apporter des échantillons d'étoffes pour vêtements d'été et d'hiver. Faire reconnaître les étoffes de fil, de coton, de laine, de soie. Montrer que, pour nous procurer des vêtements chauds, nous utilisons des matières d'origine animale : tissus de laine, de soie, fourrures ; que pour des vêtements plus légers, nous employons des matières végétales : coton, lin, chanvre.

Montrer des gravures représentant des hommes et des femmes des temps pré-historiques couverts de peaux de bêtes, puis faire constater les grands progrès qui ont dû être réalisés pour arriver aux habits commodes et aux somptueux vêtements de notre époque.

DICTÉES : **Ma toilette d'hiver.**

Il y a deux mois, je portais des vêtements légers et je courais tête nue dans les champs. Mais maintenant je redoute le froid. Mes habits sont épais et chauds. Un béret de laine protège ma tête et de bonnes chaussures tiennent mes pieds secs. Ainsi je me ris de la bise de décembre.

DEVOIR : Soulignez tous les verbes de la dictée.

Une casquette.

L'hiver dernier, Paul avait un béret de laine bleue. Mais il désirait une casquette. Il en a une maintenant. Elle est en drap gris, avec une visière de même étoffe. Paul l'enfonce bien, et, quand la bise souffle, il peut cacher ses oreilles. Ainsi emmitouflé, il n'est pas joli, joli, mais il n'a pas peur des rhumes.

DEVOIR : Indiquez à quels temps sont employés tous les verbes de la dictée.

ELOCUTION : En quoi est la casquette de Paul ? Quelle est sa couleur ? Combien a-t-elle de parties ? (le fond, le tour, la visière, la doublure). En quoi est la visière ? A quoi sert-elle ? En quoi est la doublure ? A quoi sert-elle ?

Une casquette.

C'était une de ces coiffures d'ordre composite, où l'on retrouve les éléments du bonnet à poil, du chapeau rond, de la casquette de loutre et du bonnet de coton. Ovoïde et renfilée de baleines, elle commençait par trois boudins circulaires ; puis s'alternaient, séparés par une bande rouge, des losanges de velours et de poils de lapin ; venait ensuite une façon de sac qui se terminait par un polygone cartonné, couvert d'une broderie compliquée, et d'où pendait, au bout d'un long cordon trop mince, un petit croisillon de fils d'or, en manière de gland. Elle était neuve, la visière brillait. — G. FLAUBERT.

VOCABULAIRE : *Ordre composite*, formé d'une quantité d'éléments ; l'expression est employée par ironie. *Elément*, partie qui concourt à la formation d'un tout. *Ovoïde*, qui a la forme d'un œuf. *Baleine*, primitivement espèce de corne forte et flexible, tirée des fanons de la baleine et servant à donner de la rigidité à certains vêtements ; par extension, lamelle d'acier employée aux mêmes usages. *S'alterner*, se succéder avec plus ou moins de régularité. *Croisillon*, ornement formé de fils d'or croisés.

DEVOIR : Ecrivez au singulier, puis au pluriel tous les noms de la dictée.

Ma vieille robe de chambre.

Pourquoi ne l'avoir pas gardée ? Elle était faite à moi ; j'étais fait à elle. Elle moulait tous les plis de mon corps sans le gêner ; j'étais pittoresque et beau. L'autre, raide, empesée, me mannequine. Il n'y avait aucun besoin auquel sa complaisance ne se prêtât ; car l'indigence est presque toujours officieuse. Un livre était-il couvert de poussière, un de ses pans s'offrait à l'essuyer. L'encre épaisse refusait-elle de couler de ma plume, elle présentait le flanc. On y voyait tracés en longues raies noires les fréquents services qu'elle m'avait rendus. Ces longues raies annonçaient le littérateur, l'écrivain, l'homme qui travaille. A présent, j'ai l'air d'un riche fainéant.

VOCABULAIRE : *Robe de chambre*, vêtement qui couvre tout le corps et que l'on met quand on n'a pas à quitter l'appartement. *Mouler*, appliquer bien exactement, accuser les formes. *Pittoresque*, curieux, original. *Empeser*, apprêter avec une colle légère faite d'amidon. *Mannequiner*, donner l'allure raide d'un mannequin. *Officieux*, qui aime à rendre service.

Les vêtements des Romains.

Les Romains portaient un caleçon et une longue chemise avec ou sans manches, que l'on appelait tunique. La tunique des sénateurs était bordée d'une large bande de pourpre. Par-dessus la tunique, les Romains portaient la toge, grand morceau de drap bleu taillé en forme d'ellipse. C'était le vêtement distinctif des citoyens ; il était interdit aux étrangers et aux esclaves ; c'était un art que de savoir en disposer régulièrement les plis. Les enfants avaient aussi une toge qui était rayée de pourpre et qu'on appelait prétexte. Peu à peu, l'usage vint de mettre sous la tunique un gilet de corps très collant et de revêtir dans les voyages une casaque ouverte sur les côtés et munie d'un capuchon.

VOCABULAIRE : *Pourpre*, étoffe teinte en pourpre, couleur d'un rouge intense. *Toge*, longue robe de laine. *Casaque*, manteau à larges manches ; aujourd'hui, habit de forçat et aussi veste de soie de couleur voyante dont se revêtent les jockeys. *Tourner casaque*, abandonner, changer d'idée.

Toilettes de noces.

Les dames, en bonnet, avaient des robes à la façon de la ville, des chaînes de montre en or, des pèlerines à bouts croisés dans la ceinture, ou de petits fichus de couleur attachés dans le dos avec une épingle, et qui leur découvraient le cou par derrière. Les gamins, vêtus pareillement à leurs papas, semblaient incommodés par leurs habits neufs, et l'on voyait à côté d'eux, ne soufflant mot dans la robe blanche de sa première communion rallongée pour la circonstance, quelque grande fillette de quatorze ou seize ans, rougeaudie, ahurie, les cheveux gras de pommade à la rose, et ayant bien peur de salir ses gants.

... Suivant leur position sociale différente, les messieurs avaient des habits, des redingotes, des vestes, des habits-vestes : bons habits, entourés de toute la considération d'une famille, et qui ne sortaient de l'armoire que pour les solennités ; redingotes à grandes basques flottant au vent, à collet cylindrique, à poches larges comme des sacs ; vestes de gros drap, qui accompagnaient ordinairement quelque casquette cerclée de cuivre à sa visière ; habits-vestes très courts,

ayant dans le dos deux boutons rapprochés comme une paire d'yeux, et dont les pans semblaient avoir été coupés à même un seul bloc, par la hache du charpentier. Quelques-uns encore, portaient des blouses de cérémonie, c'est-à-dire dont le col était rabattu sur les épaules, le dos froncé à petits plis et la taille attachée très bas par une ceinture cousue. — G. FLAUBERT.

VOCABULAIRE : *Incommode*, causer du malaise, de la gêne. *Rougeaud*, qui a le visage très coloré. *Ahuri*, troublé, stupéfait. *Considération*, égards, estime, respect. *Solennité*, cérémonie publique. *Basque*, partie découpée de certains vêtements.

NOTES : L'auteur décrit une noce normande. Faire remarquer aux élèves la richesse et la vérité de l'observation, ainsi que l'ironie qui se trouve presque dans chaque phrase. Etudier le plan suivi : toilette des femmes, toilette des enfants, costume des hommes variable suivant les diverses positions sociales.

Les habits de Petit Pierre et de sa sœur Solange.

Petit Pierre avait un habit complet de drap bleu, un gilet rouge si coquet et si court qu'il ne lui descendait guère au-dessous du menton. Le tailleur du village lui avait si bien serré les entournures qu'il ne pouvait rapprocher ses deux petits bras. Aussi comme il était fier ! Il avait un chapeau rond avec une ganse noire et or et une plume de paon sortant crânement d'une touffe de plumes de pintade. Un bouquet de fleurs, plus gros que sa tête, lui couvrait l'épaule, et les rubans lui flottaient jusqu'aux pieds. Le chanvreur, qui était aussi le barbier et le perruquier de l'endroit, lui avait coupé les cheveux en rond, en lui couvrant la tête d'une écuelle et retranchant tout ce qui passait, méthode infaillible pour assurer le coup de ciseaux. Ainsi accoutré, le pauvre enfant était moins poétique, à coup sûr, qu'avec ses longs cheveux au vent ; mais il n'en croyait rien, et tout le monde l'admirait, disant qu'il avait l'air d'un homme. Sa beauté triomphait de tout, et de quoi ne triompherait pas, en effet, l'incomparable beauté de l'enfance ?

Sa petite sœur, Solange, avait pour la première fois de sa vie, une cornette, et quelle cornette ! plus haute et plus large que tout le corps de la pauvrette. Aussi comme elle se trouvait belle ! Elle n'osait pas tourner la tête et se tenait toute raide. — GEORGE SAND.

VOCABULAIRE : *Accoutré*, vêtu d'une façon ridicule. *Coquet*, qui relève de la coquetterie, c'est-à-dire celui qui, par son langage, ses manières, son costume, s'efforce de plaire et de se signaler aux yeux ; qui donne à la toilette une importance exagérée ou des soins excessifs. *Crânement*, avec hardiesse et fierté ; parfois aussi, d'un air plus ou moins fanfaron. *Chanvreur*, aujourd'hui *chanvrier*, celui qui travaille le chanvre. *Méthode infaillible pour assurer le coup de ciseaux*, l'expression est ici prise dans un sens ironique ; comme le barbier ne connaissait guère l'art de couper les cheveux, en abouchant une écuelle sur la tête de l'enfant il se croyait sûr de ne pas se tromper. *Sa beauté triomphait de tout* ; il était si beau et si plein de jeunesse que son accoutrement ne parvenait pas à le rendre ridicule. *Cornette*, coiffure de femme.

RÉDACTIONS : Mon tablier.

SOMMAIRE : L'étoffe. — La couleur. — Sa grandeur. — De quand il date. — Ses parties. — Pourquoi dois-je soigner mon tablier.

SUJET TRAITÉ : Mon tablier est en étoffe de coton ; il est gris avec des raies noires. Il est long et recouvre bien mes autres vêtements. Mon tablier est tout neuf, car maman me l'a fait pour la rentrée des classes. Il se compose de plusieurs parties : le devant, le dos et les manches terminées par des poignets. Il se ferme dans le dos par des boutonnières et de jolis boutons blancs. Je veux bien soigner mon tablier afin qu'il ne s'use pas trop vite ; car je sais que mes habits coûtent beaucoup à mes parents et que mon devoir est de leur éviter des dépenses inutiles.

Mon manteau.

SOMMAIRE : Le drap. — La grandeur. — Le col. — Le capuchon. — Les poches. — Son utilité.

SUJET TRAITÉ : Mon manteau est en drap gris ; il est très épais et bien chaud. Il se boutonne en avant. Il me descend plus bas que les genoux, protégeant ainsi presque tout mon corps. A sa partie supérieure il porte un col que je puis relever et un capuchon avec lequel je puis couvrir ma tête. Il a une poche intérieure et deux poches extérieures dans lesquelles je mets mes mains. Bien couvert de mon manteau, je ne crains pas les froids les plus vifs.

Ma robe.

SOMMAIRE : Description de la robe. — Robe d'été, robe d'hiver. — Que ferai-je de ma robe quand je ne pourrai plus la porter. — Comment est-ce que je la soigne en attendant ?

SUJET TRAITÉ : La robe que je porte est grenat. Elle est en lainage, mais je ne saurais pas dire exactement le nom de cette étoffe qui est, je crois bien, du cachemire. Ma robe n'est ni tout à fait longue ni tout à fait courte. Elle me vient à peu près à moitié de la jambe, de telle manière que je ne risque pas de la salir quand je marche dans la boue. Elle a été faite pour l'été ; mais ma mère l'a doublée lorsque l'hiver est arrivé, ce qui fait qu'elle est bien chaude à présent. Quand je ne pourrai plus la porter, ma mère la donnera sans doute à quelque pauvre petite fille plus petite que moi. Mais cela ne se fera que si elle n'est pas tout à fait usée d'ici là. En attendant, je la soigne de mon mieux pour la faire durer le plus longtemps possible.

Un veston usagé.

SOMMAIRE : Aspect général. — Les devants. — Le dos. — Les manches. — La doublure.

SUJET TRAITÉ : Le veston que j'ai sous les yeux a déjà été porté longtemps. On le voit à l'étoffe qui est passée et blanchie par endroits. Les devants sont cassés et les boutonnières bâillent pour avoir souvent servi. Le dos n'est pas déformé, mais il est râpé à l'endroit où le veston frotte contre le dossier des chaises. Les manches sont cassées à force d'avoir été pliées. Aux coudes, le contact avec les tables a fini par blanchir l'étoffe. La doublure a conservé sa teinte noire. Par endroits, elle paraît encore neuve. Mais, là où elle frotte contre le corps et surtout sous les bras, elle est coupée et s'effiloche.

Le raccommodage des bas.

SOMMAIRE : Dites à une amie comment vous vous y prenez pour raccommoder des bas.

SUJET TRAITÉ : Je ne demande pas mieux, ma chère amie, que de te donner quelques indications sur le travail du raccommodage des bas, que tu trouves si désagréable. J'avoue qu'il y en a de plus intéressants. Cependant il faut t'appliquer à celui-là comme aux autres. Voilà ce que tu peux faire.

Si les bas que tu as à réparer sont percés de trous ronds, soit au talon, soit au bout, glisse dans le pied du bas une boule en buis telle qu'on en vend pour cet usage et qui te permettra de travailler plus commodément. Ton aiguille, plutôt fine que grosse, étant enfilée, fais une série de points à plat à une certaine distance du bord du trou à fermer. Ton coton ou ta laine passeront par-dessus ce trou et tu iras à l'autre bord en face, où tu feras une autre série de points égale à celle déjà faite. Tu tireras l'aiguille et tu reviendras vers le point d'où tu es partie et un peu au-dessous, toujours en suivant le même ordre de travail. Ainsi, après quelques lignes de coton ou de laine tirées de la sorte, le trou sera recouvert d'une série de fils tendus. Il faudra recommencer le même travail dans l'autre sens, en entrecroisant les fils, comme un tisserand qui fait un tissu. Mais tu prendras bien garde à tirer suffisamment, ni trop ni trop peu ton fil. Trop tiré, le travail ne serait pas solide; trop lâche, la reprise formerait poche.

Il y a aussi le travail du remaillage, qui consiste à refaire à l'aiguille la maille du tricot, de telle sorte que la réparation est à peu près invisible.

On m'a dit aussi qu'il fallait avoir soin de reprendre à l'aiguille les moindres fils brisés d'un tricot, avant même qu'ils fassent un vrai trou. Ainsi l'on s'épargne beaucoup de peine et la réparation est bien plus vite faite.

(A suivre.)

COMPTABILITÉ : Facture pour tissus. (Degré intermédiaire.)

Le 28 novembre 1914, Mlle Robin, couturière, à Ependes, a acheté chez M. Crepon, négociant à Yverdon, au comptant sous 3 % d'escompte, les tissus suivants, dont vous établirez la facture : 6 m. serge, pure laine à fr. 2,35 le m.; 8,50 m. satin de laine à fr. 2,60 le m.; 9,20 m. drap amazone à fr. 3,10 le m.; 7,30 m. bengaline laine gros grain à fr. 6 le m.; 7,75 m. indienne zéphir unie à fr. 0,60 le m.; 8 m. satinette à fr. 1,15 le m.; 4,20 m. foulardine doublure légère à fr. 0,55 le m. et 5,30 m. doublure simili soie à fr. 1,75 le m.

Prix de revient d'un vêtement complet pour homme.

Degré supérieur.

M. Huguenin, maître tailleur, vous prie d'établir le prix de revient d'un vêtement complet pour homme, sachant ce qui suit :

Les fournitures suivantes sont nécessaires : drap nouveauté 3,40 m. à fr. 12,25 le m.; doublures : pour le veston 1,10 m. à fr. 3,25 le m., pour les manches 0,70 m. à fr. 1,05 le m., pour les poches du veston et du gilet 1,10 m. à fr. 0,80 le m., pour les poches du pantalon 0,40 m. à fr. 0,90 le m., pour le pantalon 0,50 m. à fr. 0,75 le m., 0,80 m. pour le gilet à fr. 1,80 le m.; fil, crochets, boucles, boutons, etc. fr. 2,10. Le travail nécessite 2 heures de coupeur à fr. 1,50 l'heure et 26 heures d'ouvrier à fr. 0,60 l'heure. Les frais généraux doivent être .

calculés au 8 % des dépenses pour fournitures et main-d'œuvre, et le bénéfice au 5 % de toutes les dépenses, frais généraux compris.

**A M. Crepon, négociant, à Yverdon,
Mlle Robin, couturière à Ependes**

DOIT

Yverdon, le 28 novembre 1914

	Prix du m. F. C.	Sommes. F. C.
6 m. serge pure laine	2 35	14 10
8,50 m. satin de laine	2 60	22 10
9,20 m. drap amazone	3 10	28 52
7,30 m. bengaline laine gros grain	6 —	43 80
7,75 m. indienne zéphir unie	0 60	4 65
8 m. satinette	1 15	9 20
4,20 m. foulardine	0 55	2 31
5,30 m. simili soie	1 75	9 28
	Total fr.	133 96
	Escompte 3 %	4 02
	Net fr.	129 94

Prix de revient d'un vêtement complet pour homme.

	Prix de l'unité. F. C.	Sommes. F. C.
<i>Fournitures :</i>		
3,40 m. drap nouveauté	12 25	41 65
1,10 m. doublure pour le veston	3 25	3 58
0,70 m. " pour les manches	1 05	0 74
1,10 m. " pour les poches	0 80	0 88
0,40 m. " " " pantalon	0 90	0 36
0,50 m. " pour pantalon	0 75	0 38
0,80 m. " pour gilet	1 80	1 44
Fil, crochets, boucles, boutons, etc.		2 10
<i>Main-d'œuvre : 2 h. coupeur</i>	1 50	3 —
26 h. ouvrier tailleur	0 60	15 60
<i>Frais généraux : 8 % de fr. 69,73</i>		5 58
<i>Bénéfice : 5 % de fr. 75,31</i>		3 77
	<i>Prix de revient</i>	<u>79 08</u>

LECON DE GYMNASTIQUE POUR JEUNES FILLES

Elèves de 11 ans.

1 a. *De la ligne de front* : Rompre et reformer la ligne sur deux côtés de la salle — fermer et ouvrir les pointes de pieds — lever et poser les talons en cadence — former les couples — étude du pas changé en arrière — alterner 8 temps de pas changé en avant avec 8 temps de pas changé en arrière.

I b. *Préliminaires libres* : a) poser la jambe gauche en avant mains aux épaules — lever le talon droit en tendant les bras en haut — revenir — fermer à la position. — Même exercice à droite.

b) poser la jambe gauche de côté, mains aux clavicules — lever le talon droit en tendant les bras de côté (paumes en haut) — revenir — fermer à la position. — Même exercice à droite.

c) poser la jambe gauche en arrière, mains aux clavicules — lever le talon droit en tendant les bras en haut — revenir — fermer à la position. — Même exercice à droite.

Aussi à la cadence à 4 temps en répétant le 2^{me} et le 3^{me} mouvement.

II. *Perches obliques* : a) Sauter à la suspension avec saut intermédiaire.

b) De la suspension, lever la jambe gauche fléchie en avant — la tendre et la baisser.

c) De la suspension, balancer modérément en avant et descendre en arrière au 2^{me} balancement en arrière.

III a. *Mouvement du torse* : a) Poser la jambe gauche de côté, bras de côté en haut — fléchir le torse en avant bras en bas, 4 mouvements ; répéter le 2^{me} et le 3^{me}. — Même exercice à droite.

b) Poser la jambe gauche de côté, bras de côté en haut — fléchir le torse en arrière bras de côté, 4 mouvements ; répéter le 2^{me} et 3^{me} mouvements. — Même exercice à droite.

c) Poser la jambe gauche en avant en levant les bras de côté — fléchir le torse à gauche, mains à la nuque, 4 mouvements ; répéter 2^{me} et 3^{me} mouvements. — Même exercice à droite.

d) = c, mais tourner le torse à gauche.

III b. En colonne de couples : alterner le pas de course (1 m.) avec la marche lente avec inspiration et expiration.

IV. *Barres parallèles* : De la station latérale en dehors des barres :

a) Sauter à l'appui avec saut intermédiaire.

b) Sauter au siège transversal derrière la main gauche et la main droite.

c) = b, mais avec saut intermédiaire.

V. *Exercices aux poutrelles* : De la station latérale devant la 1^{re} poutrelle :

a) poser le pied gauche sur la poutrelle — sauter par dessus. — Continuer l'exercice successivement sur les 4 poutrelles.

b) = a, mais en posant le pied droit.

VI. De la station transversale à l'extrémité des poutrelles, par groupes de 4 se donnant les mains :

a) Marcher en équilibre sur la poutrelle au pas rompu gauche en cadence.

b) = a, au pas rompu droit.

c) au pas changé.

VII. *Jeu* : En ordre ouvert avec prise des mains : le chat et la souris.

E. HARTMANN.

VAUD INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire.

Collège scientifique cantonal. — La place de maître d'écriture est mise au concours.

Entrée en fonctions immédiate.

Traitements : 1050 fr. par an pour 7 heures hebdomadaires.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le 4 décembre 1914, à 6 heures du soir.

Commission interecclesiastique romande de Chants religieux.

Viennent de paraître : Trois chants de Noël pour voix égales, en un fascicule de 5 centimes. Chœurs mixtes et chœurs d'hommes pour Noël. Envoi de chœurs à l'examen. S'adresser à M. L. Barblan, pasteur à Pampigny s/Morges.

EPARGNE SCOLAIRE

La Gaisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

LIVRES DE STALL

Six volumes de franche explication sur des sujets généralement évités. Les meilleurs livres de ce genre au monde. Traduits en 20 langues et recommandés par l'élite du monde moral et scientifique.

3 livres pour hommes :

Ce que tout jeune homme devrait savoir, 25^{me} mille.

Ce que tout homme marié devrait savoir, 16^{me} »

Ce que tout homme de 45 ans dev. savoir, 8^{me} »

3 livres pour femmes :

Ce que toute jeune fille devrait savoir, 23^{me} mille.

Ce que toute jeune femme devrait savoir, 17^{me} »

Ce que toute femme de 45 ans dev. savoir, 8^{me} »

Chaque volume, broché 3 fr. 50 ; relié 4.50.

H. WEGENER

NOUS LES JEUNES !

Le problème qui se pose avant le mariage au jeune homme cultivé :

Pureté, Vigueur, Amour. — 4^{me} mille, joliment cartonné, 3 fr. 50.

ÉDITION JEHEBER, GENÈVE, Case Fusterie et en vente dans les librairies et gares.

25

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 **LAUSANNE** — **NYON**, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

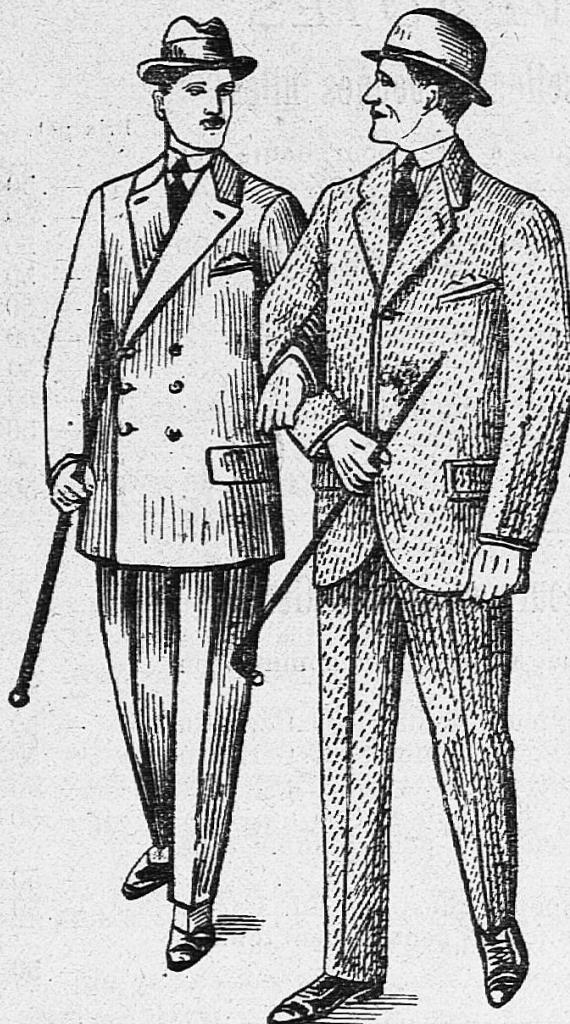
COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne*.

Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

Maier & Chapuis

Lausanne, rue du Pont



MAISON MODÈLE

Nous offrons toujours
un choix superbe en

VÊTEMENTS

sur mesure
et confectionnés.

COMPLETS

sports
tous genres

Manteaux

Caoutchouc

10⁰ à 30 jours
aux membres
de la S. P. V.

FŒTISCH FRÈRES

(S. A.)

— à LAUSANNE, à NEUCHATEL et à VEVEY —

LIBRAIRIE THÉATRALE

La plus importante maison de ce genre en Suisse.

En location :

**Scène démontable et transportable
avec tous les décors courants,
pour Salons, Salles de Sociétés, Hôtels, jardins, etc.**

Les décors se louent aussi séparément.

Renseignements à disposition.

NOS NOUVEAUTÉS

Monologues pour Demoiselles et Jeunes filles.

	Prix net.
La dernière lettre, monologue dramatique, à lire, pour dame (ou homme), par J. Germain	Fr. —.50
Mon contrat de mariage, pour jeune fille, par J. Germain	» —.50
Je n'emmènerai plus Papa au cinéma, pour petite fille, par J. Germain	» —.50
Solo de mandoline, par L. Garden	» —.50
Presque mariée, par C. Natal	» —.50
Eaux minérales contre le célibat, par C. Natal	» —.60
Ce n'est pas pour les jeunes filles	» —.50
A Sainte-Catherine (pr ^e mariage)	» —.50
Dans les yeux (pour fillettes)	» —.50
Mon prochain	» —.50
La leçon de piano, par A. Ribaux	» —.50

Monologues pour Messieurs et Jeunes Gens.

La dernière lettre, monologue dramatique, à lire, pour homme (ou dame), par J. Germain	Fr. —.50
J'ai horreur du mariage, monologue gai pour jeune homme, pr ^r J. Germain	» —.50
L'agent arrange et dérange, monologue gai pour homme, pr ^r J. Germain	» —.50
Un homme trop complaisant, par A. Lambert	» —.50
Comme Papa ! monologue pour garçon, par Edmond Martin	» —.50
Futur présent (pour mariage), monologue en vers pour homme (une partie est à lire), par Ed. Martin	» —.50
Le prince des blagueurs, monologue pour jeunes gens, par Ed. Martin	» —.50
Les débuts de Cassoulade, monologue pour jeunes gens (accent toulousain) par Edmond Martin	» —.50

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

L^eme ANNÉE. — N° 49

LAUSANNE — 5 Décembre 1914.



L'EDUCATEUR

(- EDUCATEUR - ET - ECOLE - RELOIS -)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA **BERNOIS** : H. Gebat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



EDITION „ATAR“ GENEVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle, n° 41 et à la rue de la Corraterie n° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique , par André Corbaz,	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1.—
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
Calcul mental	1.75
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.50
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par A. Charrey, 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par A. Gavard. Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par MM. Mercier et Marti. Degré supérieur	3.—
Premières leçons d'allemand , par A. Lescaze	0.75
Manuel pratique de la langue allemande , par A. Lescaze,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3.—
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par A. Lescaze, 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par A. Lescaze, 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par A. Lescaze, 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Notions élémentaires d'instruction civique , par M. Duchosal.	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par A. Schütz.	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2.—
Premiers éléments d'histoire naturelle , par E. Pittard, prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par J. Denis.	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2.—
Manuel du petit solfègeien , par J.-A. Clift	0.95
Parlons français , par W. Plud'hun. 16 ^{me} mille	1.—
Comment prononcer le français , par W. Plud'hun	0.50
Histoire sainte , par A. Thomas	0.65
Pourquoi pas? essayons , par F. Guillermet. Manuel antialcoolique.	
Broché	1.50
Relié	2.75
Les fables de La Fontaine , par A. Malsch. Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par M. Juge, cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, M. Juge. Pesanteur et chaleur,	2.—
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par M. Juge.	2.25
» » chimie, » »	2.50
Pour les tout petits , par H. Estienne.	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2.—
Manuel d'instruction civique , par H. Elzingre, prof.	
II ^{me} partie, Autorités fédérales	2.—

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.
Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*
Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

VINS ROUGES DE TABLE

Montagne — Corbières — Chianti

Emile MONNET, 10, Louve, 10, LAUSANNE

A. BRELAZ

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8
offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne	100 cm.	fr. 0,90
Flanelle cretonne.	80 "	" 4,75
Drap gris, qual. extra, large	130 "	" 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

10 % au corps enseignant.

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

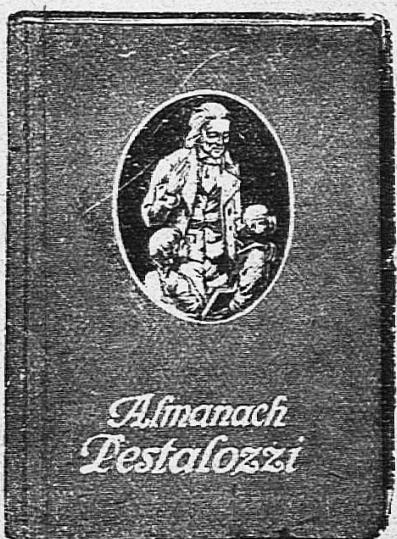
Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Epargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

VIENT DE PARAITRE :



**ALMANACH
PESTALOZZI
pour 1915**

Agenda de poche à l'usage de la jeunesse scolaire.

Un volume petit in-16 de 300 pages, contenant plusieurs centaines d'illustrations en noir et en couleurs.

3 concours, 350 prix, dont 10 montres argent.

2 éditions, relié toile souple :

Jeunes garçons	Fr. 1 60
Jeunes filles	» 1 60

L'Almanach Pestalozzi renferme un agenda où l'élève peut inscrire ses tâches de chaque jour.

L'éloge de cette utile publication n'est plus à faire. Les membres du corps enseignant peuvent la recommander en toute confiance à leurs élèves. Le succès s'en affirme d'année en année.

L'édition de 1915 ne le cède en rien aux précédentes; même richesse d'illustrations — en particulier une série d'excellentes reproductions de tableaux de F. Hodler, notre grand peintre national et de superbes vues du Parc National suisse — même profusion de renseignements de toutes sortes, variés, instructifs ou amusants, toujours intéressants.